



Autorité de la Concurrence de la Nouvelle-Calédonie

APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET

Membres du Comité de prospective de l'Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie

L'Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie (ci-après l'« ACNC ») souhaite créer un « Comité de prospective » regroupant des experts économistes afin de mieux appréhender et relever les défis auxquels le territoire et l'institution sont confrontés.

En effet, les spécificités économiques insulaires locales (économie fortement administrée, étroitesse des marchés, présence d'oligopoles étroits, présence de surcoûts structurels, mesures protectionnistes...) appellent une prise en compte particulière dans la conception d'un droit autonome de la concurrence et de la régulation économique ainsi que le design d'outils adaptés.

A ces fondamentaux structurels s'ajoute la situation de crise économique exceptionnelle que traverse la Nouvelle-Calédonie et qui amène à repenser le modèle concurrentiel et économique du territoire dans le cadre de sa reconstruction.

Dans ce sens, l'ACNC, qui assure un rôle de conseil auprès des institutions locales, souhaite renforcer son expertise économique au travers de la création d'un Comité de prospective, s'inspirant du comité de la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

L'ACNC lance un appel à manifestations d'intérêt auprès de deux experts du monde économique (économie de la concurrence et des marchés) en vue de devenir membre de son Comité de prospective et contribuer aux activités de ce comité.

1. Le Comité de prospective et la fonction de membre

Le Comité de prospective a vocation à assurer deux types de missions :

- une mission d'appui et d'expertise à la décision et aux recommandations en particulier au regard des nouvelles problématiques de crise ;
- une mission partenariale pour développer le réseau universitaire et de recherche de l'ACNC et apporter une expertise en économie du marché et de la concurrence afin d'enrichir la qualité de ses réflexions juridiques et pratiques.

La première fonction est tournée vers l'expertise de sujets économiques privilégiés par l'ACNC. Les sujets de réflexion actuels de l'ACNC sont par exemple les suivants : l'adaptation de l'ACNC en période de crise économique ; l'appréciation du caractère justifié ou excessif des marges et des prix fixés par les entreprises ; l'encadrement des protections de marché (ou mesure de régulation de marché) ; le contrôle de la structure d'un marché à travers l'injonction structurelle ou une « market investigation » ; la création d'une autorité de régulation indépendante des télécommunications ; l'encadrement des aides publiques aux entreprises ; la refonte du modèle concurrentiel pour favoriser la sortie de crise...

La seconde fonction est axée sur la recherche économique, faisant du droit de la concurrence en Nouvelle-Calédonie et de son Autorité, un laboratoire en économie de la concurrence, nourrissant des études universitaires, publications, colloques, stages d'étudiants, thèse. L'ACNC accueille aujourd'hui des élèves avocats, spécialisés en droit de la concurrence. Elle pourrait en faire de même pour des étudiants en économie de la concurrence, sectorielle ou industrielle.

L'ACNC recherche ainsi des spécialistes à profil économique pour échanger avec son équipe sur des sujets d'économie de la concurrence appliqués à l'économie calédonienne, caractérisée par un fort degré d'intervention publique.

2. Appel à manifestations d'intérêt

L'ACNC souhaite sélectionner deux experts en économie du marché et/ou de la concurrence pour intégrer son Comité de prospective.

Le profil recherché est celui de professeur d'économie (et MCF), économistes spécialisés. Les candidats doivent disposer d'une expérience significative dans le domaine de l'économie et/ou de la mise en œuvre des règles de concurrence.

Une indemnité (modeste, à savoir d'un montant équivalent à celui perçu par un membre du collège de l'ACNC pour une séance) pourra être allouée aux membres du Comité.

3. Candidature

Les candidatures doivent être adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : sretterer@autorite-concurrence.nc copie à mbmunikihafata@autorite-concurrence.nc

Devront y être joints, un curriculum vitae ainsi qu'une brève lettre d'intérêt.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du service juridique (cracine@autorite-concurrence.nc) et du président de l'ACNC (sretterer@autorite-concurrence.nc).